

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

20230220036DE

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DU PARC DE VELOS MIS A DISPOSITION DE L'OTSA

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la convention d'objectif 2022/2026 signée avec l'Office de Tourisme Sumène Artense (OTSA), Sumène Artense communauté met à disposition de l'OTSA, pour location, l'ensemble de son parc matériel (vélo, trottinette, rollers, etc...). Dans une logique de service public accessible au plus grand nombre, les tarifs de location de ces équipements restent fixés par Sumène Artense communauté.

Afin de d'être cohérent avec les coûts de fonctionnement et d'amortissement du matériel, et compte tenu des tarifs pratiqués sur les territoires voisins, l'OTSA propose de simplifier et revoir les tarifs de location.

La grille tarifaire correspondante a été présentée et argumentée en commission tourisme le 31/01/2023 qui a émis un avis favorable. La commission s'est également prononcée favorable à un renouvellement du parc de vélos pour répondre à un vieillissement important et de nouvelle demande de la part des visiteurs. Cette « modernisation » du parc motive également la révision des tarifs de location.

Les tarifs proposés par l'OTSA sont les suivants :

Tarification vélos mécaniques :

Durée	Enfants (-16 ans)	Adultes (+ 16 ans)
1 heure	5€	8€
2 heures	8€	10€
½ journée	10€	15€
1 jour	15€	20€
Journée supplémentaire	8€	10€
1 mois (du 01/09 au 30/06)	150 €	200€

Tarification vélos électriques :

Durée	Enfants (-16 ans)	Adultes (+ 16 ans)
1 heure	8€	12€
2 heures	12€	18€
½ journée	20€	25€
1 jour	30€	35€
Journée supplémentaire	15€	20€
1 mois (du 01/09 au 30/06)	270 €	370€

Tarification rollers et trottinettes :

Durée	Enfants (-16 ans)	Adultes (+ 16 ans)
1 heure	3€	4€
2 heures	4€	5€
½ journée	6€	8€
1 jour	9€	11€
Journée supplémentaire	5€	6€

Il est proposé au Conseil de valider les nouveaux tarifs de location proposés par l'OTSA.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR valide les tarifs de location de l'OTSA et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



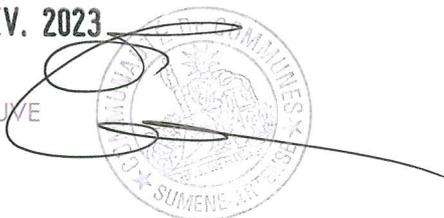
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**

Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.